

Zones de protection marines
Eastport



**RAPPORT
ANNUEL** 2024



Contenu



En bref



Objectifs de conservation



Gestion et gouvernance



Espèces caractéristiques



Recherche et suivi



Collaboration et partenariats



Pleins feux sur : les avantages



Surveillance et application de la loi



Sensibilisation et mobilisation



Zones de protection marine établies en vertu de la *Loi sur les océans* du Canada

- | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------|
| 1. Mont sous-marin SĠáan Kínghlas-Bowie | 5. Anguniaqvia Niqiqyuam | 10. Banc-des-Américains |
| 2. Récifs d'éponges siliceuses du détroit d'Hécate et du bassin de la Reine Charlotte | 6. Tuvaijuittuq | 11. Banc de Sainte-Anne |
| 3. Tang.ġwan – haġxwiqak – Tsigis | 7. La baie Gilbert | 12. Basin Head |
| 4. Tarium Niryutait | 8. Eastport | 13. Le Gully |
| | 9. Chenal Laurentian | 14. L'estuaire de la Musquash |



En bref :



Date de désignation

2005



Superficie

2,1 km²



Contribution aux objectifs de conservation marine

< 0,01%



Emplacement

Les ZPM d'Eastport sont situées sur la côte nord-est de Terre-Neuve, dans la biorégion des plates-formes de Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.), dans l'océan Atlantique.



Gérée par

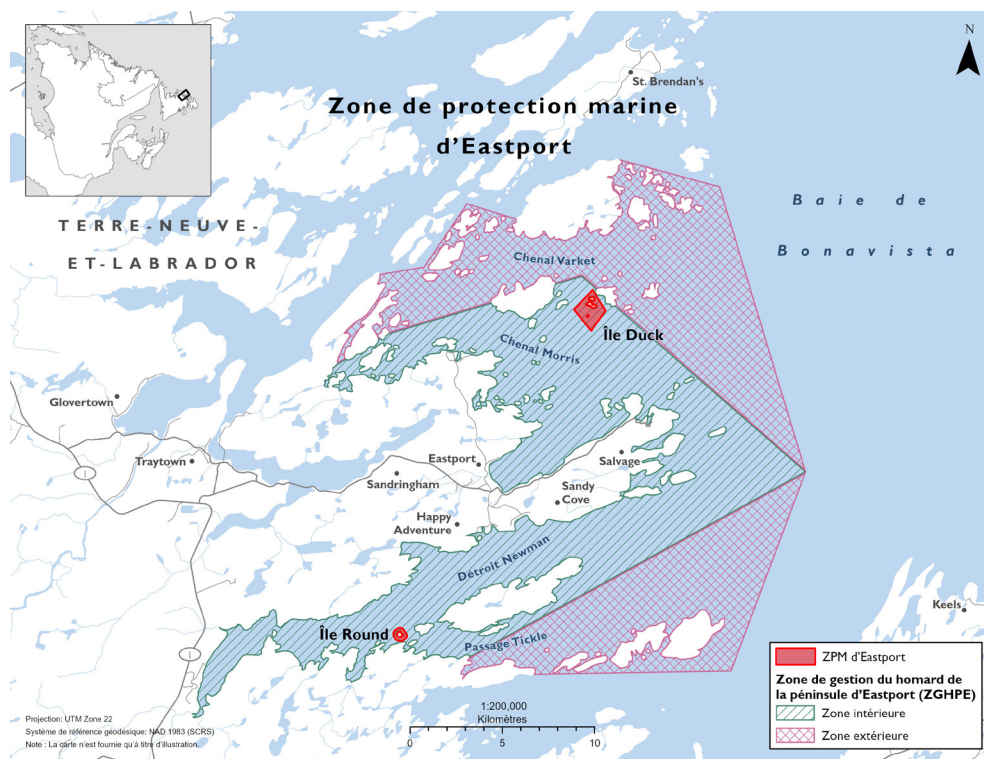
Pêches et Océans Canada (MPO)



Zones

Les ZPM d'Eastport sont composées de 2 sites géographiquement distincts, toutes deux situées à l'intérieur d'une zone de 400 km² de la zone de gestion du homard de la péninsule d'Eastport (ZGHPE).

- La ZPM des îles Duck
- La ZPM de l'île Round



Carte des zones de protection marines d'Eastport.



Objectifs de conservation

- Maintenir une population viable de homards grâce à la conservation, à la protection et à l'utilisation durable des ressources et des habitats dans la zone de gestion du homard de la péninsule d'Eastport
- Assurer la conservation et la protection des espèces menacées ou en voie d'extinction

En outre, les ZPM ont plusieurs objectifs de conservation non réglementaires liés aux objectifs généraux, notamment :

- assurer la participation des intervenants intéressés à la gestion générale de la ressource ou touchés par celle-ci;
- augmenter l'intendance et la sensibilisation du public à l'égard du homard, de l'écosystème des ZPM d'Eastport et des mesures de conservation marine;
- promouvoir la recherche scientifique pour améliorer la compréhension concernant l'écosystème des ZPM d'Eastport et contribuer à l'atteinte des objectifs de conservation;
- garantir que les avantages économiques potentiels découlant de la conservation de la ressource sont centrés dans les collectivités de la péninsule d'Eastport;
- maintenir et améliorer la qualité de l'écosystème de la région d'Eastport.



Homard sous l'eau. Crédit photo : Todd Fowler.



Gestion et gouvernance

Le [Plan de gestion des ZPM d'Eastport](#) pour la période de 2023 à 2028 fournit les stratégies de gestion les plus récentes. Il a été publié en 2023 sous forme imprimée et sur le site Web du MPO en 2024.

Le comité consultatif est coprésidé par le Comité de protection du homard de la péninsule d'Eastport et le MPO. Les autres membres comprennent des :

- pêcheurs locaux;
- résidents;
- représentants du gouvernement;
- organisations non gouvernementales;
- chercheurs.

Le comité consultatif a tenu son assemblée générale annuelle en mars 2024. On a présenté aux membres un résumé du programme de suivi de l'année précédente et leur a donné l'occasion de discuter de toute nouvelle possibilité ou préoccupation.



Photo panoramique. Crédit photo : Megan Lynch.

Bien qu'il n'y ait pas eu d'accords de contribution actifs en 2024, de nombreuses activités ont eu lieu dans les ZPM avec l'industrie locale et les membres des collectivités. Un plan d'activité pluriannuel pour 2023-2028 est en ce qui concerne la réalisation du programme annuel de

surveillance automnale à l'intérieur des ZPM, qui a lieu de septembre à la mi-octobre. Des données sur la répartition de la population et des données démographiques sont consignées pour tous les homards capturés dans les pièges de différentes tailles, qui sont ensuite marqués et remis à l'eau. Une surveillance est également assurée sur plusieurs sites de référence situés en dehors des zones fermées. Le programme de marquage d'automne a été réalisé par 2 équipes de pêcheurs de poisson expérimentés. En septembre 2024, 2 membres de l'équipe de gestion des ZPM d'Eastport ont pu se joindre aux pêcheurs pour participer au programme sur l'eau.



Photo panoramique de Salvage. Crédit photo : Todd Fowler.



Espèces caractéristiques

Le homard d'Amérique (*Homarus americanus*) a une longue durée de vie; il commence par un stade larvaire avant de se déposer sur le fond sous forme de homards juvéniles. Il continue de croître à mesure qu'il vieillit, sans limite de taille maximale. Dans le cadre du programme de surveillance automnale mené à l'automne 2024, le plus petit homard juvénile enregistré à l'intérieur des ZPM avait une longueur de carapace de 37 mm, tandis que le plus grand homard adulte enregistré avait une longueur de carapace de 127 mm. Le plus gros homard jamais enregistré dans les ZPM d'Eastport mesurait 180 mm en 2020.



Grand homard. Credit photo : MPO.



Recherche et suivi

Deux programmes de suivi annuels permanents sont menés dans les ZPM d'Eastport, le :

- programme d'échantillonnage en mer au printemps;
- programme de marquage à l'automne.

Les 2 programmes ont été mis en œuvre avec succès en 2024. Ces efforts de suivi sont déployés par des pêcheurs locaux ou des membres du comité consultatif des ZPM d'Eastport et contribuent aux processus réguliers d'évaluation des stocks. En 2024, on a également déployé des capteurs de température dans le cadre du programme de printemps et d'automne (fixés aux casiers à homard) pour surveiller les températures locales de l'eau.

En plus des 2 programmes de suivi continue susmentionnés, les nouvelles activités de suivi qui ont été mises en œuvre en 2023 se sont poursuivies avec succès en 2024. On a mis en œuvre le programme de surveillance acoustique passive d'une durée de 2 ans afin d'enregistrer la présence de mammifères marins dans les

eaux côtières T.-N.-L et de déterminer les niveaux de bruit de référence. Ces dispositifs de surveillance acoustique ont été placés près de la ZPM des îles Duck et de la ZPM de l'île Round, à des profondeurs d'environ 100 mètres. Les enregistreurs ont été récupérés au printemps et à l'automne 2024 puis redéployés pour la dernière année du programme. L'analyse des données acoustiques en 2024 a permis de confirmer que 3 des 4 espèces de baleines prioritaires (la baleine noire de l'Atlantique Nord, le rorqual boréal et le rorqual commun) se trouvaient dans les eaux à proximité des ZPM d'Eastport en 2023.



Surveillance du homard dans les ZPM d'Eastport. Crédit photo : Annamarie Buchheit.



Homard marqué. Crédit photo : Annamarie Buchheit.



Collaboration et partenariats

Le comité consultatif des ZPM d'Eastport collabore régulièrement en vue d'accroître la participation des intervenants à l'élaboration, à la gestion, à la surveillance, à l'évaluation et à la surveillance des ressources halieutiques locales et des habitats connexes afin d'élaborer des activités économiques durables liées aux ZPM.

Au cours des 2 dernières décennies, ces ZPM ont offert aux pêcheurs, au gouvernement, aux jeunes des collectivités, aux universitaires et aux scientifiques des possibilités continues de travailler ensemble et d'échanger de l'information et des connaissances pour améliorer la gestion de la pêche du homard.



Des employés du MPO travaillant avec les pêcheurs locaux dans le cadre du programme de marquage d'automne des ZPM d'Eastport. Crédit photo : Annamarie Buchheit.



L'équipe scientifique du MPO et un pêcheur local déployant un piège acoustique aux fins de la surveillance acoustique. Crédit photo : Lee Sheppard.



Pleins feux sur : les avantages

Écologiques

Les eaux peu profondes entourant les îles Duck de l'île Round sont riches en faune et en flore. Les rives rocheuses couvertes de plantes marines comme la zostère, la mousse d'Irlande, le varech et les algues offrent un habitat d'alevinage essentiel à de nombreuses espèces :

- le homard;
- la morue;
- le calmar;
- l'oursin.

Des espèces menacées et en voie de disparition, comme le loup de mer et le saumon atlantique, peuvent être trouvées dans les eaux plus profondes à proximité. Des phoques et plusieurs espèces de baleines fréquentent également les eaux. Les zones sans prélèvement permettent de soulager la pression de pêche et offrent une protection à l'intérieur des limites des ZPM.

Socioculturels

Les résidents et les pêcheurs locaux soutiennent la gestion et le suivi des ZPM depuis 2005. Leur participation continue a permis de maintenir une bonne intendance de l'océan dans la région, allant des programmes volontaires de marquage par encoche en V à la conservation et la protection des océans. Les pêcheurs locaux ont à cœur de contribuer à l'intendance des ZPM et de faire partager leurs connaissances et leur expérience à d'autres pêcheurs de la péninsule d'Eastport ainsi qu'aux scientifiques d'autres programmes.

Économiques

Depuis le début de la colonisation, les habitants de la péninsule d'Eastport dépendent de la pêche pour leur subsistance économique. Maintenant que l'effort de pêche dans la zone est limité, les ZPM d'Eastport procurent des avantages économiques à la communauté locale grâce à l'embauche de pêcheurs de homard expérimentés pour l'exécution des programmes de surveillance annuels. La formation de pêcheurs locaux aux techniques d'échantillonnage écologique permet d'accroître les possibilités d'emploi après la fin de la saison de pêche régulière. La formation scientifique supplémentaire offre aux pêcheurs des possibilités d'avenir associées aux activités de recherche en cours dans la région.



Surveillance et application de la loi

Dans les ZPM d'Eastport, les agents des pêches de Conservation et Protection (C et P) du MPO effectuent régulièrement des activités de surveillance, en mettant l'accent sur les périodes de pointe pendant la saison de pêche pour s'assurer que tous les pêcheurs respectent la réglementation relative aux ZPM.

Les agents des pêches de C et P effectuent des patrouilles dans la ZPM à bord de navires du programme et utilisent également des plateformes de surveillance aérienne lorsqu'elles sont disponibles. Des patrouilles spécialisées se déroulent pendant les périodes de pointe des activités de pêche commerciale et récréative. C et P rend également compte du nombre de patrouilles, d'infractions et d'activités d'éducation ou de sensibilisation liées aux ZPM qui sont menées au cours de l'année.

En 2024, C et P a vérifié : 39 navires, 38 personnes et 9 sites. De plus, C et P a également consacré le nombre d'heures suivantes en 2024 :

- 121,5 heures de patrouille par les agents des pêches;
- 111 heures à bord de navires du programme;
- 8 heures à bord de véhicules;
- 8 heures à bord d'aéronefs.

La présence de C et P dans les ZPM témoigne de l'engagement du MPO à protéger les zones océaniques et l'habitat du homard. Elle renforce l'engagement du MPO envers la surveillance de ces habitats auprès des collectivités locales de pêcheurs et contribue grandement à établir de bonnes relations et des partenariats avec les pêcheurs de homard. Des représentants de C et P ont également été invités à assister à la réunion générale annuelle du comité consultatif des ZPM en mars 2024.



Prise de vue aérienne d'un navire de Conservation et Protection. Crédit photo : Todd Fowler.



Agents des pêches de Conservation et Protection du MPO. Credit photo : MPO.

En 2024, aucune infraction n'a été détectée dans les ZPM par patrouilles régulières, ce qui est probablement le résultat de l'augmentation du nombre de patrouilles et d'activités de surveillance du MPO. Les agents des pêches sont convaincus que cette présence dévouée a dissuadé les activités illégales dans la ZPM. Il est bien connu que les agents des pêches patrouillent régulièrement dans la zone, et cette présence continue d'être accueillie favorablement par la plupart des résidents locaux.



Sensibilisation et mobilisation

Les efforts de sensibilisation en 2024 ont compris notamment une initiative qui visait à encourager les pêcheurs locaux à renvoyer des renseignements physiques sur les homards marqués capturés à des fins commerciales. Les données recueillies dans le cadre de cette initiative de retour d'étiquettes aident à évaluer les tendances et l'étendue des déplacements du homard dans l'ensemble de la ZGHPE.

Des renseignements sur l'initiative de retour d'étiquettes et des fiches de collecte de données ont été envoyés à tous les pêcheurs de la zone de pêche du homard (ZPH) 5 avant le début de la pêche commerciale du homard en mai. En total, 9 soumissions ont été reçues et un total de 897 étiquettes ont été enregistrées dans 84 zones uniques, toutes situées dans la ZGHPE. Bien que



Goéland côtier à Salvage. Crédit photo : Annamarie Buchheit.

le taux de retour d'étiquettes de la ZPH 5 en 2024 n'ait été que de 5 %, le comité consultatif continuera à mettre l'accent sur l'initiative afin d'accroître la participation.

En outre, les agents des pêches saisissent chaque occasion pour sensibiliser et promouvoir la conformité au sein des ZPM lorsqu'ils interagissent avec les pêcheurs et le grand public. Les agents des pêches travaillent en première ligne dans nos collectivités et représentent donc visuellement le MPO grâce à leurs uniformes. L'un des piliers du mandat de Conservation et Protection est « l'éducation du public, la mobilisation des intervenants et l'intendance partagée ». On peut mener ce type d'activités n'importe où, y compris dans le cadre de conversations informelles à quai ou de présentations officielles à des événements communautaires et dans les écoles, afin de favoriser les partenariats avec les intervenants et les collectivités pour la gestion collaborative des écosystèmes d'Eastport.



Panneau des ZPM d'Eastport. Crédit photo : Megan Lynch.

Publié par :

Pêches et Océans Canada.

Région de la capitale nationale 200 rue Kent, Ottawa, Ontario K1A 0E6

Also available in English.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du ministère des Pêches et des Océans, 2026

Cat. No. Fs1-102F-PDF ISSN 2818-694X

On doit citer la publication comme suit :

Pêches et Océans Canada. 2026. Rapport annuel des zones de protection marines (ZPM) d'Eastport 2024. Rapport annuel.

Zones de protection marines d'Eastport. 9 p.